TARIFS DES PRESTATIONS PROPOSÉES PAR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Photocopies et reproductions numériques

Photocopies	
Photocopie, format A4	0,30 €
Photocopie, format A3	0,60 €
Reproductions numériques	
Le cédérom	1,00 €
La vue	5,00 €

Droits de réutilisation

La réutilisation d'archives ne donne pas lieu à perception de redevance (délibération du Conseil départemental, 26 juin 2017). Le coût de mise à disposition est en revanche facturé 7,5 € les 15 minutes, avec exonération du coût des 15 premières minutes.

Recherches foncières

On entend par recherche foncière toute recherche menée dans les fonds du Cadastre, des bureaux de l'Enregistrement et des Conservations des Hypothèques, ainsi que les recherches menées dans les archives notariales à la condition qu'elles aient un immeuble pour objet.

Demande ordinaire (à traiter en 4 jours ouvrés ou plus)	5,00 €
Demande urgente (à traiter en moins de 3 jours ouvrés)	10,00 €

Tarif forfaitaire pour une recherche (demande présentée par un demandeur unique un jour donné), quel que soit le nombre d'actes. Frais de photocopies en sus.